Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203319-20251222-2025_12_15_009-DE

9EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-TRÉPHINE

Séance ordinaire du 15 décembre 2025

Le 15 novembre 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal de Sainte-Tréphine, légalement convoqué le 10 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges GALARDON, Maire.

Présents : GALARDON Georges, LE DREFF Richard, LE PAVEC Guy, LE SCEL Josiane, GOÏC Marie-Jeanne ; LEVRIER Isabelle ; MAHE Patrick, LE PAGE Pierrick ; GOUAR Martine ; RUMIN Christelle
Excusée : TRUBUIL Lydie
Secrétaire de séance : LE SCEL Josiane

- Nombre de membres : Pour : 10 - Contre : 0
-

DÉLIBÉRATION 2025-12-15-009

Modification TVA – Marché 4 Rue du Sulon

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les marchés publics relatifs à la rénovation d'une maison d'habitation en logement locatif au 4 rue du Sulon à Sainte-Tréphine a été passé au taux de TVA à 20%. Or, dans le cadre de la gestion de locaux destinés à l'habitation et achevés depuis plus de deux ans, la TVA à taux réduit est appliquée.
Les marchés publics sont donc modifiés comme suit :

Lots	Montant initial du marché HT	Taux de TVA à 10%	Taux de TVA à 5.5%
		Base	Base
Lot 1 – BIDAULT Maçonnerie	44 481.90	44 481.90	
Lot 1 – BIDAULT marché complémentaire	6 191.99	6 191.99	
Lot 2 – LE CLEC'h	10 239.00	10 239.00	
Lot 3 - LE BUHAN/LE MOAL	4 445.60	4 445.60	
Lot 3 - Marché complémentaire LE MOAL	8 062.76	8 062.76	
Lot 4 – LE CLEC'H	10 007.00	10 007.00	
Lot 5 – BIDAULT Menuiserie	16 077.97	11 059.20	5 018.77
Lot 6 - Plombelec	6 216.74	6 216.74	
Lot 7 - Plombelec	8 115.09	8 115.09	
Lot 8 - Elite Carrelage	7 708.16	7 708.16	
Lot 9 – Marjot Peinture	7 026.72	7 026.72	
SARL STUMM	21 365.00	21 365.00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VALIDE les modifications apportées au taux de TVA sur les marchés relatifs aux travaux du 4 rue du Sulon.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

La secrétaire de séance,
Josiane LE SCEL

Le Maire,
GALARDON Georges